

Saint-Denis, le 13 janvier 2026

NAO 2026, UNE POLITIQUE SALARIALE À BOUT DE SOUFFLE !

Les négociations salariales de 2025 avaient à peine compensé l'inflation, laissant stagner le pouvoir d'achat des cheminot-e-s. Nous aurions pu légitimement attendre mieux pour cette année.

En effet, alors que la SNCF s'apprête à annoncer des bénéfices records pouvant dépasser les 2 Milliards d'euros, alors que les usager-e-s n'ont jamais autant pris le train et que les travaux importants de régénération des voies sont en cours sollicitant les cheminot-e-s comme jamais, ces exemples démontrent que la SNCF ne connaît pas la crise. Pour tout cela, les salarié-e-s de la SNCF étaient en droit d'attendre des mesures salariales de bon niveau correspondant à leur travail ainsi qu'un véritable changement dans la politique salariale de la direction SNCF.

Anticipant cette rigueur salariale, la fédération SUD-Rail avait appelé les cheminot-e-s à la grève afin de peser sur les négociations. Les grévistes n'auront pas été entendus !

Voilà les propositions de la direction.

- Pas un-e cheminot-e en dessous du **SMIC+10%**
- Augmentation générale des salaires de **0.25% au 1er juillet et 0.25% au 1er octobre**. Ce qui, lissé sur l'année, correspond à une augmentation de 0.2%.
- **Annualisation partielle des échelons ou prime d'ancienneté** pour les contractuel-le-s, de **0.6% au 1er décembre**. (sauf la 3ième année qui sera sur votre mois d'embauche)
- Pour les contractuel-le-s : 0.6% chaque année au lieu de 1.8% tous les 3 ans.
- Pour les statutaires : 0.6% les années où vous n'aviez pas déchelon, puis l'année de votre échelon, amputé des éventuels 0.6% que vous auriez déjà pris. Bref, une vraie usine à gaz !
- **Une Prime de Partage de la Valeur de 250 euros** sur la fiche de paie de mars.
- **Forfait Mobilités Durables (FMD)** de 400 euros +150 euros d'achat vélo pour ceux n'ayant jamais bénéficié de cette mesure. C'est un accord séparé de l'accord NAO.
- Prise en charge des **abonnements Transports à hauteur de 75%** au lieu des 50% prévus par la loi.
- **Accompagnement de la mise en œuvre des niveaux de fin de carrière**. 1850 PR supplémentaires au lieu des 650 restantes de l'accord 2025 (PR de fin de carrière, supplément de rémunération et PR intermédiaires de grille). **Délai maximum pour les PR de 4 ans**.
- **Augmentations Individuelles** (contractuel-le-s) de **1.2% pour les classes 1 à 6 et de 1.4% pour les classes 7 à 8**. Maintien des 3% pour les AI début de parcours.

Ces accords (NAO et FMD) sont soumis à signature avant le 27 janvier 2026.



Nous sommes très loin des revendications de rupture de la politique salariale portées par SUD-Rail sur une autre répartition des richesses produites par les cheminot-e-s.

Une augmentation générale en somme uniforme de 400 €/mois, un véritable 13ième mois pour tous, une revalorisation de toutes les primes de travail, l'arrêt et la redistribution des budgets d'individualisation, la fin des primes et allocations (ex AFS) indexées sur la classe de l'agent-e et une grille miroir pour les contractuel-le-s, mise en place de l'indemnité de résidence pour les contractuel-le-s....

Ces mesures de justice sociale auraient été un premier pas, la direction a choisi de continuer dans sa politique salariale inégalitaire et injuste !

Conformément à nos statuts démocratiques, la fédération SUD-Rail va consulter l'ensemble de ses adhérent-e-s sur ces mesures proposées.